

Conseil communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le 5 août 2024 à 18.00 heures dans la salle des séances à la maison communale, 95, Rue Principale à Wormeldange pour délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour

Séance publique

- 1. Nouveaux statuts du syndicat intercommunal BILLEK
- 2. Acquisition d'un terrain par le syndicat intercommunal BILLEK Crédit spécial
- 3. Modification ponctuelle du PAP « Um lewent, phase nord-ouest » à Ehnen
- 4. Modification ponctuelle du PAP « Um lewent, phase sud-ouest » à Ehnen
- 5. Redressement du CR122 (Rue Principale) à Wormeldange Plans et devis
- 6. Modification ponctuelle du règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites (RBVS)
- 7. Déclassement d'une parcelle à Ehnen
- 8. Office social commun de Grevenmacher Convention 2024
- 9. Subsides divers

Ainsi arrêté à Wormeldange, le 26 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Pascal Welter

Secrétaire adjoint

Claude Pundel Échevin